

LIVRET DE PRESENTATION
PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE

Indre-et-Loire



Actions financées par :



Ce projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
opérationnel national « Emploi
et Inclusion » 2014-2020



SOMMAIRE

- 1) Qu'est-ce que l'Emploi Accompagné ?**
- 2) Comment fonctionne l'Emploi Accompagné ?**
 - a. Les premiers échanges
 - b. Le premier rendez-vous
 - c. L'entrée dans le dispositif
- 3) L'accompagnement**
- 4) L'équipe de l'Emploi Accompagné**
- 5) Infos pratiques :**
 - a. Comment nous solliciter
 - b. Comment venir dans nos locaux

1) Qu'est-ce que l'Emploi Accompagné ?

L'Emploi Accompagné est une pratique nouvelle en France. L'objectif est d'accompagner des personnes en situation de handicap, **vers et dans** l'emploi en milieu ordinaire.

L'Emploi Accompagné s'adresse à des personnes qui ont besoin d'un **accompagnement renforcé** pour accéder et/ou se maintenir en emploi. Pour cela, le service travaille en relation régulière avec le salarié ou demandeur d'emploi et son employeur. L'accompagnement n'a pas de durée prédéterminée.

Plus précisément, l'Emploi Accompagné en Indre-et-Loire s'adresse à des personnes :

- De 16 ans et plus et résidant en Indre et Loire
- Ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire
- Souffrant d'un handicap psychique suffisamment stabilisé, de déficience intellectuelle, porteur d'un trouble du spectre autistique ou d'un trouble neurologique
- Dont le projet professionnel est déjà élaboré et qui ont eu une expérience professionnelle (emploi, stage...) qui a montré des difficultés de maintien
- Qui n'ont pas trouvé de solutions dans les dispositifs existants
- Qui maîtrisent les règles de base de la vie en entreprise (hygiène, ponctualité, politesse...)
- Qui acceptent de parler des incidences de leur handicap en entreprise

- Qui peuvent se mobiliser pour les démarches proposées.
- Sortants d'ESAT, afin de participer à la sécurisation de leur emploi en milieu ordinaire
- Salariés dont le maintien en poste est fragilisé par un handicap.

L'Emploi Accompagné est un service d'accompagnement et non de placement en emploi.

Il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (référénts, psychologue, neuropsychologue), ainsi que sur l'ensemble des partenaires extérieurs.

2) Comment fonctionne l'Emploi Accompagné ?

a. Les premiers échanges

La demande peut être faite par :

- Un **partenaire** de l'accompagnement du champ médical, social ou professionnel (Conseiller Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission locale, assistante sociale, médecin du travail, psychologue, MDPH, etc...)
- Un **ESAT**,
- Un **employeur**,
- La **personne elle-même**.

b. Le premier rendez-vous :

Le premier contact permet de recueillir la demande, de valider que les critères d'entrée sont respectés, de présenter rapidement l'Emploi Accompagné et de vérifier que celui-ci peut répondre aux besoins évoqués. Si la demande émane d'un partenaire, une fiche de liaison lui est envoyée. Il devra nous la retourner complétée.

À la suite de ce premier contact, un rendez-vous d'information peut être proposé.

Pour ce 1^{er} rendez-vous, deux membres de l'équipe peuvent être présents (réfèrent, psychologue et/ou coordinatrice). Il peut avoir lieu dans nos locaux de Saint-Cyr-sur-Loire, dans des bureaux proches du domicile de la personne ou en entreprise.

Ce rendez-vous **n'est pas engageant**, ni pour la personne, ni pour la plateforme. L'objectif est d'échanger de la situation, des besoins et de présenter l'Emploi Accompagné. Si nécessaire un second rendez-vous peut être proposé.

Chaque situation est présentée à l'ensemble de l'équipe qui valide ou non la pertinence d'une entrée dans l'Emploi Accompagné. La personne reste libre d'accepter ou de refuser cet accompagnement.

c. L'entrée dans le dispositif :

Lorsqu'une entrée est validée par l'équipe, le référent propose un rendez-vous afin de compléter l'ensemble des documents administratifs. Ces documents ont plusieurs fonctions : ils formalisent l'engagement réciproque dans le dispositif, ses principes et son fonctionnement. Ils permettent également à l'équipe de mieux vous connaître.

ATTENTION : Si vous êtes bénéficiaire d'une RQTH, vous pouvez être amené à déposer une demande d'orientation Dispositif Emploi Accompagné auprès de la MDPH. Notre équipe peut également vous renseigner et vous accompagner sur cette démarche.

3) L'accompagnement

Les modalités de l'accompagnement seront déterminées avec vous et votre employeur (si vous êtes salarié), en fonction des objectifs formulés.

En fonction des besoins ou des problématiques repérées, plusieurs professionnels peuvent intervenir (la référente, la psychologue, la neuropsychologue).

Les actions possibles dans l'accompagnement :

- ✓ L'accompagnement à la recherche d'emploi/stage
- ✓ La prise de contact et le suivi avec l'employeur
- ✓ Les interventions en entreprise pour des actions d'observation ou de sensibilisation
- ✓ La mise en place des stages (conventions, bilan de stage)
- ✓ La réflexion autour des perspectives
- ✓ L'accompagnement aux entretiens
- ✓ L'accompagnement à la prise de poste
- ✓ Le suivi en entreprise
- ✓ Les démarches auprès de la MDPH
- ✓ Le relais ou le lien avec d'autres structures d'accompagnement
- ✓ La réflexion autour des capacités, compétences et besoins spécifiques...
- ✓ La réflexion autour des besoins et de ce qui peut aider au travail
- ✓ La recherche et l'utilisation de solutions pour débloquer des situations difficiles et pour compenser les difficultés

4) L'équipe de l'Emploi Accompagné :

- Virginie GUET, Coordinatrice
- Angélique COFFY, Assistante administrative
- Céline LISON, Psychologue
- Pauline ABSOLU, Neuropsychologue
- Une équipe de Référentes Emploi Accompagné

5) Infos pratiques :

a. Comment nous solliciter

Par téléphone au 09.72.44.80.73 (le matin)

Par mail : ea.fontenailles@arps.fr

b. Nos locaux

Nos bureaux principaux sont situés au :

**45 rue du Mûrier
37540 St Cyr sur Loire (au 1^{er} étage à droite)**

Nous sommes mobiles sur l'ensemble du département et en convention de gestion avec l'ESAT Léopold Béland et l'ADAPEI.

